

# La rénovation énergétique des bâtiments publics : quels outils ?

**Date** : Jeudi 13 juin 2024 de 9h30 à 12h30

**Durée** : 3.00 heures

**Lieu** : Visioconférence (application Zoom)

## Accessibilité et délais d'accès

**Handicap** : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Délais d'accès** : 2 jours

**Prix** : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

**Informations et inscriptions** : [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et/ou au 01.45.49.48.49

*Après un bref rappel des enjeux de la rénovation énergétique du patrimoine public dans le contexte d'une forte pression en matière de sobriété énergétique, la formation présentera :*

- *les conditions et les modalités de mise en œuvre des marchés publics globaux de performance énergétique et, plus particulièrement, de ceux à paiement différé (MGPEPD) instaurés par la loi n° 2023-222 en date du 30 mars 2023 ;*
- *les outils et les moyens de mutualisation technique (recours à des groupements de commandes ou des centrales d'achat, co-maîtrise d'ouvrage, etc.) et financière (avances remboursables, dispositif intracting mutualisé, etc.) auxquels les acteurs publics notamment locaux peuvent recourir dans le cadre de leurs opérations de rénovation énergétique.*

## Profils des apprenants

- Opérateurs nationaux
- Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicats d'énergie en particulier)
- SEM, SPL

## Prérequis

- Absence de prérequis.

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les conditions et les modalités de mise en œuvre des marchés publics globaux de performance énergétique et, plus particulièrement, de ceux à paiement différé (MGPEPD)
- Maîtriser les outils et les moyens de mutualisation technique et financière et savoir identifier l'outil pertinent au regard de chaque projet

## Contenu de la formation

- I. Les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments publics
- II. Le recours aux marchés publics globaux de performance
  - A. Rappel des caractéristiques des marchés publics globaux de performance

- B. Présentation détaillée des conditions et des modalités de mise en œuvre des marchés publics globaux de performance à paiement différé
- III. Les prestations de rénovation énergétique pour le compte de ses membres
  - A. La compétence et l'habilitation des groupements de collectivités
  - B. Choisir entre l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conduite d'opération et la maîtrise d'ouvrage déléguée
- IV. La mutualisation technique et opérationnelle
  - A. Le transfert de maîtrise d'ouvrage
  - B. La constitution d'un groupement de commandes
  - C. Le recours à une centrale d'achats
- V. La mutualisation financière
  - A. Le Dispositif Intracting mutualisé
  - B. Les autres outils financiers à mobiliser

## Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Didier SEBAN - [dseban@seban-avocat.fr](mailto:dseban@seban-avocat.fr)
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - [adeganis@seban-avocat.fr](mailto:adeganis@seban-avocat.fr)
- Référent handicap : Mélanie MARCHAND - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable pédagogique : Mélanie MARCHAND - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable des réclamations : Mélanie MARCHAND - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Intervenants : Thomas ROUVEYRAN, Avocat associé - [trouveyran@seban-avocat.fr](mailto:trouveyran@seban-avocat.fr) & Yann-Gaël NICOLAS, Avocat à la Cour - [ygnicolas@seban-avocat.fr](mailto:ygnicolas@seban-avocat.fr)

## Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

## Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

## Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2023 : 89%

*Programme créé le 2 février 2024 - Version 5 du 29 février 2024*